

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
4 décembre 2018**

PUBLIE LE : **20 DEC. 2018**

Délibération n°041218-5 : Ouverture des crédits d'investissement

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-sept novembre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présents

LOUVECIENNES Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Lyderick WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

SI MUSEE PROMENADE / CS -041218-5

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente du budget primitif 2019, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, ce qui représente les montants suivants (arrondis à la dizaine inférieure) :

Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2018	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative N°1 votée en 2018	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article 1612-1 du CGCT
		a	b	c=a+b	c/4
2051	Concessions et droits similaires	26 000,00 €	44 000,00 €	70 000,00 €	17 500,00 €
Total chapitre 20: Immobilisations incorporelles		26 000,00 €	44 000,00 €	70 000,00 €	17 500,00 €
21318	Autres bâtiments publics	500,00 €	0,00 €	500,00 €	120,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	8 750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 872,00 €	1 728,00 €	3 600,00 €	900,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	51 000,00 €	24 456,00 €	75 456,00 €	18 860,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	26 500,00 €	3 100,00 €	29 600,00 €	7 400,00 €
2184	Mobilier	8 000,00 €	28 000,00 €	36 000,00 €	9 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	6 500,00 €	-2 500,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
Total chapitre 21: Immobilisations corporelles		129 372,00 €	54 784,00 €	184 156,00 €	46 030,00 €

2313	Constructions	757 084,00 €	998 449,00 €	1 755 533,00 €	438 880,00 €
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	56 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €	14 000,00 €
Total chapitre 23: Immobilisations en cours		813 084,00 €	998 449,00 €	1 811 533,00 €	452 880,00 €
TOTAL		968 456,00 €	1 097 233,00 €	2 065 689,00 €	516 410,00 €

20 DEC. 2018

Fait à Marly-le-Roi, le

Transmis en Préfecture et affiché le

20 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

